

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES,
Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202624

Personnel – Indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes - Actualisation de la liste des postes bénéficiaires.

Certains agents du Centre Communal d'Action Sociale sont amenés à se déplacer fréquemment, pour les besoins du service et dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, au sein de la commune. Le C.C.A.S. ne dispose pas d'un parc suffisant pour attribuer des véhicules à chaque agent de ces services.

Par délibération du 4 juillet 2024, le Conseil d'Administration a revalorisé le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions itinérantes à 25 euros mensuels (soit 300 euros annuels) et a défini une liste de postes éligibles.

L'évolution de l'organisation des services rend aujourd'hui nécessaire l'actualisation de cette liste afin de permettre à de nouveaux agents de bénéficier de ce dispositif. Il est donc proposé de maintenir le montant de l'indemnité à 25 euros mensuels et d'étendre la liste des postes concernés comme suit :

Service et Pôle	Poste
Animation	Responsable
Aide Sociale	Responsable
Aide Sociale	Travailleur social
Accueil de jour	Responsable
Accueil de jour	Travailleur social
Accueil de jour	Agent social
Espace de Vie Sociale	Directeur
Espace de Vie Sociale	Référent Familles

Il est rappelé que :

- Les fonctions exercées permettent l'attribution de cette indemnité forfaitaire annuelle de fonctions itinérantes. Par conséquent, l'agent qui n'en remplit plus les fonctions, ne peut plus y prétendre ;

- Un ordre de mission annuel est établi pour les agents exerçant des fonctions itinérantes. L'autorisation d'utiliser son véhicule personnel n'est délivrée qu'après transmission des copies de la souscription par l'agent d'une assurance particulière et de son permis de conduire en cours de validité. L'assurance de l'agent doit couvrir de manière illimitée la responsabilité personnelle de l'agent pour ses déplacements professionnels ainsi que la responsabilité de la collectivité ;

- Cette indemnité est versée mensuellement, uniquement si l'agent a communiqué les documents demandés ci-dessus et s'il transmet, chaque mois, un état de ses déplacements. En effet, lors d'un contrôle, l'URSSAF avait constaté que le CCAS n'était pas en mesure de démontrer que les sommes allouées ont été utilisées conformément à leur objet et, qu'en l'absence de suivi des déplacements, il s'agirait de frais professionnels non justifiés et donc soumis à cotisation ;

- Le montant de cette indemnité est modulé en fonction du temps d'emploi de l'agent et de la présence effective de l'agent à son poste de travail.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'actualisation de la liste des postes concernés par l'indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes au sein du C.C.A.S. selon les modalités indiquées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette indemnité ;
- décide d'inscrire la dépense au chapitre 012, article 64118 pour le personnel titulaire et article 64138 pour le personnel non titulaire, du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUL. 2026



Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES,
Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENG

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202625

Finances – Convention de mise à disposition d'un local, contre redevance, à la Mutuelle communale Mutuelle JUST

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2026, autorisant le CCAS à mettre à disposition ses locaux sous réserve de contrepartie financière ;

Considérant que cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre des missions d'intérêt général du CCAS, en favorisant l'accès aux services mutualistes pour les habitants de la commune ;

Considérant que la mise à disposition est consentie contre redevance, conformément aux dispositions de l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

De mettre à disposition de la Mutuelle Communale MUTUELLE JUST, représentée par son Président, M. Philippe MIXE, le local situé 8 rue de La Platé, d'une surface de 11,54m² et des locaux communs (couloir) d'une superficie de 8,04m², à compter du 1^{er} septembre 2026 et jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention, annexée à la présente décision, qui sera signée par les parties.

Cette mise à disposition est consentie contre le versement d'une redevance annuelle fixée à 125€, payable par virement, selon les modalités définies en annexe à la présente décision.

La recette est imputée à l'article 75888 du budget principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver aux conditions indiquées ci-dessus, la conclusion d'une convention entre La Mutuelle communale JUST et le CCAS,
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer,
- d'imputer la recette correspondante à l'article 75888 du budget principal.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUIL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUIL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELO, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202626

Finances – Fixation des prix des repas et boissons du restaurant de La Platé 2026/2027

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil d'Administration les propositions de tarifs des repas et boissons servis au Restaurant de La Platé, applicables du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

La Cuisine Centrale de la Ville de Castres a procédé à une révision de ses tarifs en date du 5 juin 2026, entraînant une hausse de 1,96%. Il est proposé de fixer le prix de vente du repas, au plein tarif, à 10,10€.

PLAFONDS DE RESSOURCES MENSUELLES (critères retenus)	PRIX DES REPAS	
	USAGERS	PARTICIPATION DU C.C.A.S.
1 ^{er} Cas : Personne seule : plafond ASPA + 1/3 + 45,73€ Couple : plafond ASPA + 1/5 + 45,73€	7,17€ (7,04€ l'an dernier)	2,93€ (2,88€ l'an dernier)
2 ^{em} Cas : Personne seule : plafond ASPA + 1/3 + 121,96€ Couple : plafond ASPA + 1/5 + 121,96€	8,59€ (8,43€ l'an dernier)	1,51€ (1,49€ l'an dernier)
3 ^{em} Cas : Personne seule : au-delà du plafond du 2 ^{eme} cas Couple : au-delà du plafond du 2 ^{eme} cas		
NOTA : Les plafonds ASPA en vigueur sont réévalués et appliqués au 1 ^{er} janvier de l'année effective.	10,10€ (9,92€ l'an dernier)	0€

Il est également proposé de maintenir les tarifs suivants : 0,45€ pour le pichet de vin de 0,25cl et 0,75€ pour le café en petite tasse.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe, à compter du 1^{er} septembre 2026, le prix des repas et boissons servis au restaurant de La Platé, comme indiqué ci-dessus ;

- inscrit la recette correspondante au chapitre 70, article 7018 « Ventes de produits finis » du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUIL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUIL. 2026



Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice :

Présents :

Procurations :

Votants :

13

12

01

13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES,
Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202627

Finances – Fixation des prix des repas et boissons du service de portage de repas à domicile 2026/2027

Monsieur le Président soumet au Conseil d'Administration l'examen des propositions tarifaires relatives aux repas livrés à domicile, applicables du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

La Cuisine Centrale de la Ville de Castres a procédé à une révision de ses tarifs en date du 5 juin 2026, entraînant une augmentation de 1,96%.

Il est ainsi proposé de fixer le prix de vente du repas à 10,41€.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve, à compter du 1^{er} septembre 2026, le tarif des repas livrés à domicile tel que présenté ci-dessus ;

- inscrit la recette correspondante au chapitre 70, article 7018 « Ventes de produits finis » du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUL. 2026



Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES,
Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202628

Finances – Cession à titre onéreux de matériels à la Ville de Castres

Le Centre Communal d'Action Sociale dispose de matériels. Soucieux de favoriser leurs réemplois, le C.C.A.S. les propose à la vente à la Ville de Castres.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration :

- de céder au service Achats de la Ville de Castres, à titre onéreux une armoire pour dossiers suspendus pour un montant de 15€ TTC et une boîte à clefs métal pour un montant de 2€ TTC ;
- d'autoriser l'enregistrement de la sortie des biens de l'actif du C.C.A.S. conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57 ;
- d'inscrire la recette correspondante à l'article 775 du Budget Principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- cède aux services de la Ville le matériel listé ci-dessus ;
- autorise l'enregistrement de la sortie des biens de l'actif du C.C.A.S. conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57 ;
- décide d'inscrire la recette correspondante à l'article 775 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice :

Présents :

Procurations :

Votants :

13

12

01

13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES,
Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202629

Finances – Vente aux enchères d'un véhicule frigorifique du C.C.A.S. sur le site Agorastore

Le Centre Communal d'Action Sociale de Castres est propriétaire d'un véhicule de type fourgon frigorifique, Peugeot PARTNER HDI 100 CV, immatriculé EY 719 BR.

Depuis sa mise en circulation, ce véhicule a connu beaucoup de pannes nécessitant des réparations. Ce véhicule n'est plus d'aucune utilité en raison de réparations trop coûteuses et de la mise en place de marchés publics de location de véhicules frigorifiques.

Afin de valoriser au mieux ce patrimoine mobilier et d'assurer une transparence totale de la procédure, il est proposé de procéder à l'aliénation de ce bien par le biais de la plateforme d'enchères en ligne spécialisée Agorastore, avec laquelle le CCAS a conventionné.

Le prix de départ de la mise aux enchères (prix de réserve) est proposé à hauteur de 7 000€ (soit sept mille euros).

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration :

- de décider la réforme et la mise en vente du véhicule frigorifique de marque PEUGEOT, modèle PARTNER HDI 100 CV immatriculé EY 719 BR ;
- de fixer la mise à prix minimale (prix de réserve) à 7 000€ ;
- d'autoriser Monsieur le Président à retenir l'offre de l'enchérisseur le plus offrant à la clôture de la vente, sous réserve que le prix de réserve soit atteint ou dépassé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le certificat de cession, l'acte de vente et la facture correspondante ;
- d'inscrire la recette correspondante à l'article 775 du Budget Principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide la réforme et la mise en vente du véhicule frigorifique de marque PEUGEOT, modèle PARTNER HDI 100 CV immatriculé EY 719 BR ;
- fixe la mise à prix minimale (prix de réserve) à 7 000 euros ;
- autorise Monsieur le Président à retenir l'offre de l'enchérisseur le plus offrant à la clôture de la vente, sous réserve que le prix de réserve soit atteint ou dépassé ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le certificat de cession, l'acte de vente et la facture correspondante ;
- autorise l'enregistrement de la sortie du bien de l'actif du C.C.A.S. conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57 ;

- décide d'inscrire la recette correspondante à l'article 775 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUIL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUIL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELO, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202630

Finances – Tarification Téléassistance

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a retenu l'offre de service de Téléassistance de la société Présence Verte. Le contrat a pris effet au 1^{er} avril 2026.

Prestation de téléassistance

La société Présence Verte propose, sur une base de 785 bénéficiaires, l'offre suivante :

- Tarif de l'abonnement mensuel dont maintenance : 13,70 € TTC ;
- Tarif de l'abonnement mensuel pour le gardiennage de clé : 6€ TTC pour une base de 80 gardiennages ;
- Tarif de l'abonnement mensuel pour la téléassistance GSM : 19,90€ TTC.

Le Centre Communal d'Action Social a fait le choix depuis de nombreuses années de faire porter le coût mensuel des 80 gardiennages sur l'ensemble des bénéficiaires soit 0,70€ par mois. Le principe est maintenu pour ce marché, le Pôle Seniors gérant au mieux le pool de gardiennage.

La convention n'inclut pas d'options. Aussi, la mise en place des éventuelles options et la facturation de celles-ci s'effectuent directement entre l'utilisateur et Présence Verte.

Barème de tarification et facturation

Tarif de l'abonnement mensuel (hors GSM)

Type de prise en charge CCAS	Tarif de base	Participation CCAS	Coût pour l'utilisateur
Aucune Plein tarif	14,40€	0€	14,40€
A hauteur de 30%	14,40€	4,32€	10,08€
A hauteur de 60%	14,40€	8,64€	5,76€

Tarif de l'abonnement mensuel GSM

Type de prise en charge CCAS	Tarif de base	Participation CCAS	Coût pour l'utilisateur
Aucune Plein tarif	20,60€	0€	20,60€
A hauteur de 30%	20,60€	6,18€	14,42€
A hauteur de 60%	20,60€	12,36€	8,24€

Seuil de ressources

Le barème de tarification est établi en fonction du plafond de ressources annuel de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (A.S.P.A.), en vigueur au 1^{er} janvier de l'année considérée.

Selon les ressources du bénéficiaire, le C.C.A.S. peut prendre en charge une partie du coût de l'abonnement.

Plafond ASPA au 1^{er} avril 2026 (site référence : Service-Public.fr). Il est mis à jour chaque année.

Montant annuel	
Personne seule	
Plafond ASPA	12 523,14€
Plafond ASPA + 1/3	$12\,523,14 + (1/3 \times 12\,523,14) = 16\,697,52€$
Plafond supérieur	Plafond supérieur à 16 697,52€
Couple	
Plafond ASPA	19 442,21€
Plafond ASPA + 1/5	$19\,442,21 + (1/5 \times 19\,442,21) = 23\,330,65€$
Plafond supérieur	Plafond supérieur à 23 330,65€

Révision des tarifs

Il n'y a pas de révision de tarif de base durant la durée du contrat.

Il est proposé :

- d'adopter le barème de tarification ci-dessus,
- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer à partir du 3 juillet 2026 le tarif de la Téléassistance comme indiqué ci-dessus ;
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme
Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202631

Finances – Fixation des tarifs des clubs d'activités 2026/2027

Le Pôle Animation du Centre Communal d'Action Sociale propose des activités destinées aux personnes préretraitées et retraitées domiciliées à Castres.

Monsieur le Président soumet au Conseil d'Administration la proposition de tarifs des clubs d'activités de l'Espace Seniors de La Platé, applicables du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

	Seuil annuel	Personne Seule	Couple
Tarification annuelle			
40€ par personne		Seuil inférieur à 12 411,44€	Seuil inférieur à 19 268,80€
70€ par personne		Seuil inférieur ou égal à 13 956€	Seuil inférieur ou égal à 20 940€
110€ par personne		Seuil supérieur à 13 956€	Seuil supérieur à 20 940€
Extérieur 150€ par personne			

Les adhérents ont la possibilité d'échelonner leur paiement ou de différer le mois de facturation, sur demande. Le règlement total devra toutefois être effectué au plus tard le 31 décembre 2026.

Pour les personnes résidant hors de la commune de Castres, un tarif annuel de 150€ par atelier est proposé.

Les adhérents devront fournir leur avis d'imposition (revenu brut global). À défaut de présentation de ce document, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le prix des clubs d'activités de l'Espace Seniors de La Platé, pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, comme indiqué ci-dessus ;
- inscrit la recette correspondante à l'article 706888 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice :

Présents :

Procurations :

Votants :

13

12

01

13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELO, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202632

Finances – Fixation des participations aux animations Seniors 2026/2027

Par délibération du 15 septembre 2025, le Conseil d'Administration a fixé pour la saison 2025/2026, le montant des participations aux animations organisées par l'Espace seniors, telles que bals, lotos, ateliers divers, petites sorties etc.

La participation financière pour les animations diverses s'établit ainsi :

- lotos (3 cartons), ateliers divers, petites sorties : 5€ ;
- bal festif : 5,80€.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration :

- de maintenir ces tarifs pour les animations de la saison 2026/2027 ;
- d'inscrire les recettes correspondantes à l'article 7062 du Budget Principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe la participation aux animations organisées par l'Espace Seniors de La Platé, comme indiqué ci-dessus ;
- décide d'inscrire les recettes correspondantes à l'article 7062 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES,
Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202633

Finances – Contrat de collecte des huiles usagées alimentaires avec la société Fritatrans

Par délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 11 février 2021, il a été approuvé un contrat de prestation de collecte des huiles alimentaires usagées. Le contrat arrivant à échéance, il est nécessaire de signer un nouveau contrat.

En effet, les producteurs et les détenteurs d'huiles alimentaires usagées doivent respecter la réglementation générale en matière de déchets non dangereux (articles R. 541-7 à R.541-11 du Code de l'Environnement).

A ce titre, les huiles alimentaires usagées ne peuvent ni être éliminées suivant le circuit classique des ordures ménagères ni être rejetées dans les réseaux d'eaux usées. Il est interdit de mélanger les huiles alimentaires usagées avec d'autres produits ou déchets. Elles doivent être collectées et traitées par une structure agréée, c'est-à-dire titulaire d'un agrément préfectoral.

En application des dispositions réglementaires, le C.C.A.S. doit mettre en place l'organisation d'une collecte des huiles alimentaires usagées de son restaurant.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de conclure un contrat, à titre gracieux, de collecte des huiles alimentaires usagées du restaurant de La Platé du C.C.A.S., pour une durée de deux ans, avec Fritatrans, Société Carmausine de Récupération à compter du 3 juillet 2026. Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'égale durée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat correspondant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes du contrat avec la Société Fritatrans ;
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat correspondant.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUIL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUIL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELO, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202634

Finances – Convention avec Marie-Sophie CHABBERT, atelier Théâtre – Saison 2026/2027

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose tout au long de l'année divers ateliers à destination des Seniors, organisés au sein de l'Espace Seniors de La Platé.

Dans ce cadre, afin d'assurer l'animation de l'atelier Théâtre pour la saison 2026/2027, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec Madame Marie-Sophie CHABBERT.

L'atelier se tiendra chaque vendredi, de 14h à 16h, hors vacances scolaires et jours fériés, sur la période allant du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 25 juin 2027.

La rémunération de la Prestataire est fixée à 49€ TTC par heure, sur la base des ateliers effectivement réalisés. Un état récapitulatif mensuel permettra de calculer le montant dû en fonction des séances réellement assurées.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits à l'article 6288 du budget principal du C.C.A.S.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Marie-Sophie CHABBERT pour l'animation de l'atelier Théâtre de l'Espace Seniors de La Platé, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice :

Présents :

Procurations :

Votants :

13

12

01

13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELO, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202635

Finances – Convention avec Virginie CONAN, ateliers gymnastique d'entretien, gymnastique douce, gymnastique sur chaise et Zumba – Saison 2026/2027

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose tout au long de l'année divers ateliers à destination des Seniors, organisés au sein de l'Espace Seniors de La Platé.

Dans ce cadre, afin d'assurer l'animation des ateliers gymnastique d'entretien, gymnastique douce, gymnastique sur chaise et zumba pour la saison 2026/2027, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec Madame Virginie CONAN.

Les séances seront dispensées, hors vacances scolaires et jours fériés, du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 25 juin 2027, selon le planning suivant :

- Gymnastique d'entretien : les mardis de 9h à 10h, de 11h à 12h, les mercredis de 9h à 10h, les vendredis de 10h à 11h ;
- Gymnastique douce : les mardis de 10h à 11h, les vendredis de 9h à 10h ;
- Gymnastique sur chaise : les vendredis de 11h à 12h ;
- Zumba sentao : les mercredis de 10h à 11h ;
- Zumba : les mercredis de 11h à 12h.

La rémunération de la Prestataire est fixée à 35€ TTC par heure, sur la base des ateliers effectivement réalisés. Un état récapitulatif mensuel permettra de calculer le montant dû en fonction des séances réellement assurées.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits à l'article 6288 du budget principal du C.C.A.S.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Virginie CONAN pour l'animation des ateliers gymnastique d'entretien, gymnastique douce, gymnastique sur chaise et zumba de l'Espace Seniors de La Platé, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;

- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUL. 2026



Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice :

Présents :

Procurations :

Votants :

13

12

01

13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELO, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202636

Finances – Convention avec Elisabeth DELETANG, atelier Arts plastiques – Saison 2026/2027

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose tout au long de l'année divers ateliers à destination des Seniors, organisés au sein de l'Espace Seniors de La Platé.

Dans ce cadre, afin d'assurer l'animation de l'atelier arts plastiques pour la saison 2026/2027, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec Madame Elisabeth DELETANG.

L'atelier se tiendra chaque mercredi et vendredi, de 14h à 16h30, hors vacances scolaires et jours fériés, sur la période allant du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 25 juin 2027.

La rémunération de la Prestataire est fixée à 35€ TTC par heure, sur la base des ateliers effectivement réalisés. Un état récapitulatif mensuel permettra de calculer le montant dû en fonction des séances réellement assurées.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits à l'article 6288 du budget principal du C.C.A.S.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Elisabeth DELETANG pour l'animation de l'atelier arts plastiques de l'Espace Seniors de La Platé, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUIL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUIL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice :

Présents :

Procurations :

Votants :

13

12

01

13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELO, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202637

Finances – Convention avec UNIFORME, ateliers Forme et bien-être, Pilates, Gymnastique d'équilibre et Étirements – Saison 2026/2027

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose tout au long de l'année divers ateliers à destination des Seniors, organisés au sein de l'Espace Seniors de La Platé.

Dans ce cadre, afin d'assurer l'animation de l'atelier mémoire pour la saison 2026/2027, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec UNIFORME.

Les ateliers seront dispensés, hors vacances scolaires et jours fériés, sur la période allant du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 25 juin 2027, selon le planning suivant :

- Forme et bien-être : le jeudi de 9h à 10h et de 10h à 11h ;
- Pilates (niveau 2) : le jeudi de 11h à 12h ;
- Gymnastique d'équilibre : le vendredi de 9h à 10h et de 10h à 11h ;
- Étirements : le vendredi de 11h à 12h.

La rémunération des Prestataires est fixée à 38€ TTC par heure, sur la base des ateliers effectivement réalisés. Un état récapitulatif mensuel permettra de calculer le montant dû en fonction des séances réellement assurées.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits à l'article 6288 du budget principal du C.C.A.S.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec UNIFORME pour l'animation des ateliers Forme et bien-être, Pilates, Gymnastique d'équilibre et Étirements de l'Espace Seniors de La Platé, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture

le 15 JUIL. 2026

Publié par voie électronique

le 15 JUIL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice :

Présents :

Procurations :

Votants :

13

12

01

13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELO, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202638

Finances – Convention avec Dominique KWIATKOWSKI, atelier Qi Gong et Respiration/gestion du stress – Saison 2026/2027

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose tout au long de l'année divers ateliers à destination des Seniors, organisés au sein de l'Espace Seniors de La Platé.

Dans ce cadre, afin d'assurer l'animation des ateliers Qi Gong et Respiration/gestion du stress, pour la saison 2026/2027, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec Madame Dominique KWIATKOWSKI.

Les séances seront dispensées, hors vacances scolaires et jours fériés, du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 25 juin 2027, selon le planning suivant :

- Qi Gong : les mardis de 11h à 12h et de 15h à 16h ;
- Respiration et gestion du stress : les mardis de 14h à 15h.

La rémunération de la Prestataire est fixée à 40€ TTC par heure, sur la base des ateliers effectivement réalisés. Un état récapitulatif mensuel permettra de calculer le montant dû en fonction des séances réellement assurées.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits à l'article 6288 du budget principal du C.C.A.S.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Dominique KWIATKOWSKI pour l'animation des ateliers Qi Gong et Respiration/gestion du stress de l'Espace Seniors de La Platé, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture

le **15 JUIL. 2026**

Publié par voie électronique

le **15 JUIL. 2026**

Le 03/07/2026

Pour Extrait Conforme,

Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice :

Présents :

Procurations :

Votants :

13

12

01

13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES,
Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202639

Finances – Convention avec Nathalie MONSARRAT, atelier Danses de salon – Saison 2026/2027

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose tout au long de l'année divers ateliers à destination des Seniors, organisés au sein de l'Espace Seniors de La Platé.

Dans ce cadre, afin d'assurer l'animation de l'atelier Danses de salon pour la saison 2026/2027, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec Madame Nathalie MONSARRAT.

L'atelier se tiendra chaque lundi, de 11h à 12h (niveau confirmé) et jeudi, de 11h à 12h (niveau débutant), hors vacances scolaires et jours fériés, sur la période allant du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 25 juin 2027.

La rémunération de la Prestataire est fixée à 35€ TTC par heure, sur la base des ateliers effectivement réalisés. Un état récapitulatif mensuel permettra de calculer le montant dû en fonction des séances réellement assurées.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits à l'article 6288 du budget principal du C.C.A.S.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Nathalie MONSARRAT pour l'animation de l'atelier Danses de salon de l'Espace Seniors de La Platé, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture

le **15 JUL. 2026**

Publié par voie électronique

le **15 JUL. 2026**

Le 03/07/2026

Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice :

Présents :

Procurations :

Votants :

13

12

01

13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELO, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202640

Finances – Convention avec Coralie SAWRUK, ateliers Yoga et yoga sur chaise – Saison 2026/2027

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose tout au long de l'année divers ateliers à destination des Seniors, organisés au sein de l'Espace Seniors de La Platé.

Dans ce cadre, afin d'assurer l'animation des ateliers Yoga et yoga sur chaise, pour la saison 2026/2027, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec Madame Coralie SAWRUK.

Les séances seront dispensées, hors vacances scolaires et jours fériés, du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 25 juin 2027, selon le planning suivant :

- Yoga : les lundis de 10h à 11h et les mardis de 9h à 10h ;
- Yoga sur chaise : les lundis de 11h à 12h et les mardis de 10h à 11h.

La rémunération de la Prestataire est fixée à 40€ TTC par heure, sur la base des ateliers effectivement réalisés. Un état récapitulatif mensuel permettra de calculer le montant dû en fonction des séances réellement assurées.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits à l'article 6288 du budget principal du C.C.A.S.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Coralie SAWRUK pour l'animation des ateliers yoga et yoga sur chaise de l'Espace Seniors de La Platé, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture

le

15 JUIL. 2026

Publié par voie électronique

le

15 JUIL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice :

Présents :

Procurations :

Votants :

13

12

01

13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES,
Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202641

Finances – Convention avec Fanny DOMINGO, ateliers Cours de chant – Saison 2026/2027

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose tout au long de l'année divers ateliers à destination des Seniors, organisés au sein de l'Espace Seniors de La Platé.

Dans ce cadre, afin d'assurer l'animation de l'atelier mémoire pour la saison 2026/2027, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec Madame Fanny DOMINGO.

Les ateliers seront dispensés, hors vacances scolaires et jours fériés, sur la période allant du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 25 juin 2027, selon le planning suivant :

- Cours de chant : le jeudi de 14h à 15h et de 15h à 16h.

La rémunération de la Prestataire est fixée à 50€ TTC par heure, sur la base des ateliers effectivement réalisés. Un état récapitulatif mensuel permettra de calculer le montant dû en fonction des séances réellement assurées.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits à l'article 6288 du budget principal du C.C.A.S.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Fanny DOMINGO pour l'animation des ateliers Cours de chant de l'Espace Seniors de La Platé, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le **15 JUIL. 2026**

Publié par voie électronique
le **15 JUIL. 2026**

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice :

Présents :

Procurations :

Votants :

13

12

01

13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELO, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202642

Finances – Convention avec Sylvie CHABAL, ateliers Sophrologie – Saison 2026/2027

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose tout au long de l'année divers ateliers à destination des Seniors, organisés au sein de l'Espace Seniors de La Platé.

Dans ce cadre, afin d'assurer l'animation de l'atelier Sophrologie, pour la saison 2026/2027, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec Madame Sylvie CHABAL.

Les séances seront dispensées, hors vacances scolaires et jours fériés, du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 25 juin 2027, selon le planning suivant :

- Sophrologie : les lundis de 9h à 10h et de 10h à 11h.

La rémunération de la Prestataire est fixée à 35€ TTC par heure, sur la base des ateliers effectivement réalisés. Un état récapitulatif mensuel permettra de calculer le montant dû en fonction des séances réellement assurées.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits à l'article 6288 du budget principal du C.C.A.S.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Sylvie CHABAL pour l'animation de l'atelier Sophrologie de l'Espace Seniors de La Platé, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture

le 15 JUIL. 2026

Publié par voie électronique

le 15 JUIL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES,
Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202643

Finances – Convention avec Stéphanie ROUGIER, ateliers mémoire – Saison 2026/2027

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose tout au long de l'année divers ateliers à destination des Seniors, organisés au sein de l'Espace Seniors de La Platé.

Dans ce cadre, afin d'assurer l'animation de l'atelier mémoire pour la saison 2026/2027, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec Madame Stéphanie ROUGIER.

Les ateliers seront dispensés, hors vacances scolaires et jours fériés, sur la période allant du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 25 juin 2027, selon le planning suivant :

- Mémoire en douceur : le mercredi de 10h à 11h30 ;
- Mémoire équilibre : le jeudi de 9h à 10h30 ;
- Mémoire dynamique : le vendredi de 9h à 10h30.

La rémunération de la Prestataire est fixée à 50€ TTC par atelier d'une durée d'1h30, sur la base des ateliers effectivement réalisés. Un état récapitulatif mensuel permettra de calculer le montant dû en fonction des séances réellement assurées.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits à l'article 6288 du budget principal du C.C.A.S.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Stéphanie ROUGIER pour l'animation de l'atelier mémoire de l'Espace Seniors de La Platé, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELO, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202644

Finances – Convention avec Béatrice SOARES, ateliers gymnastique d'équilibre, renforcement musculaire et pilates – Saison 2026/2027

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose tout au long de l'année divers ateliers à destination des Seniors, organisés au sein de l'Espace Seniors de La Platé.

Dans ce cadre, afin d'assurer l'animation des ateliers gymnastique d'équilibre, renforcement musculaire et pilates, pour la saison 2026/2027, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec Madame Béatrice SOARES.

Les séances seront dispensées, hors vacances scolaires et jours fériés, du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 25 juin 2027, selon le planning suivant :

- Gymnastique d'équilibre : les mardis et jeudis de 14h à 15h ;
- Renforcement musculaire : les mardis de 15h à 16h ;
- Pilates : les jeudis de 15h à 16h.

La rémunération de la Prestataire est fixée à 40€ TTC par heure, sur la base des ateliers effectivement réalisés. Un état récapitulatif mensuel permettra de calculer le montant dû en fonction des séances réellement assurées.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits à l'article 6288 du budget principal du C.C.A.S.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Béatrice SOARES pour l'animation des ateliers gymnastique d'équilibre, renforcement musculaire et pilates de l'Espace Seniors de La Platé, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture

le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique

le 15 JUL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice :

Présents :

Procurations :

Votants :

13

12

01

13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES,
Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202645

Finances – Convention avec Alain CORNILLE, ateliers Pilates et Seniors Tonic – Saison 2026/2027

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose tout au long de l'année divers ateliers à destination des Seniors, organisés au sein de l'Espace Seniors de La Platé.

Dans ce cadre, afin d'assurer l'animation de l'atelier mémoire pour la saison 2026/2027, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec Monsieur Alain CORNILLE.

Les ateliers seront dispensés, hors vacances scolaires et jours fériés, sur la période allant du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 25 juin 2027, selon le planning suivant :

- Pilates – niveau 1 : le lundi de 14h à 15h ;
- Seniors Tonic : le lundi de 15h à 16h.

La rémunération de la Prestataire est fixée à 36€ TTC par heure, sur la base des ateliers effectivement réalisés. Un état récapitulatif mensuel permettra de calculer le montant dû en fonction des séances réellement assurées.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits à l'article 6288 du budget principal du C.C.A.S.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Monsieur Alain CORNILLE pour l'animation de l'atelier Pilates et Seniors Tonic de l'Espace Seniors de La Platé, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture

le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique

le 15 JUL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELO, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202646

Finances – Convention avec Crossfit Castres, ateliers Crossfit Seniors – Saison 2026/2027

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose tout au long de l'année divers ateliers à destination des Seniors, organisés au sein de l'Espace Seniors de La Platé.

Dans ce cadre, afin d'assurer l'animation de l'atelier Crossfit Seniors pour la saison 2026-2027, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec Crossfit Castres.

L'atelier se tiendra chaque jeudi, de 11h à 12h, hors vacances scolaires et jours fériés, sur la période allant du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 25 juin 2027.

La rémunération du Prestataire est fixée à 45€ TTC par heure, sur la base des ateliers effectivement réalisés. Un état récapitulatif mensuel permettra de calculer le montant dû en fonction des séances réellement assurées.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits à l'article 6288 du budget principal du C.C.A.S.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Crossfit Castres pour l'animation de l'atelier Crossfit Seniors de l'Espace Seniors de La Platé, dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUL. 2026
Publié par voie électronique
le 15 JUL. 2026



Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES,
Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202647

Animation – Convention SAS ADAM VISIO – Année 2026/2027

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 22 mai 2025, autorisant la signature d'une convention avec la société SAS ADAM VISIO dans le cadre de la plateforme « HappyVisio » ;

Considérant que cette plateforme s'adresse aux Seniors de la Ville de Castres et vise à prévenir la perte d'autonomie, à favoriser l'inclusion numérique et à lutter contre l'isolement social, en proposant des ateliers et conférences sur des thématiques de santé, de prévention, d'activité physique et de culture ;

Considérant que la dernière convention est arrivée à échéance le 31 mai 2026 et qu'il convient de la renouveler afin d'assurer la continuité du service ;

Considérant que le coût de cette prestation, incluant l'accès à la plateforme et l'ensemble des services associés, s'élève à 3 336€ pour la période de renouvellement d'une durée de 12 mois, à compter du 3 juillet 2026 ;

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de renouveler la convention avec la société SAS ADAM VISIO pour une durée de 12 mois, à compter du 3 juillet 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer ;
- d'inscrire la dépense au chapitre 011, article 6288 du Budget Principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- renouvelle la convention avec la société SAS ADAM VISIO pour une durée de 12 mois, à compter du 3 juillet 2026 ;
- autorise Monsieur le Président à la signer ;
- inscrit la dépense au chapitre 011, article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUIL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUIL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELO, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202648

Animations – Espace de Vie Sociale – Manifestation estivale 2026.

L'Espace de Vie Sociale organise depuis quatre ans une manifestation estivale destinée à favoriser le lien social et l'accès à des animations pour tous. Il prévoit de la reconduire le vendredi 17 juillet 2026.

Le programme de cette journée s'établit comme suit :

- 10h00 : ouverture officielle ;
- 10h00 à 12h00 : activités et ateliers thématiques :
 - Sports collectifs : tournois de basketball ou volleyball ;
 - Disciplines individuelles : ateliers d'initiation à la boxe et au tir à l'arc ;
 - Sport-Santé et Seniors : ateliers sport santé seniors et randonnée ;
 - Jeunesse et Famille : découverte des arts du cirque, parcours de motricité petite enfance, jeux en bois et activités manuelles.
- 12h00 à 14h00 : pique-nique partagé ;
- 14h00 à 18h00 : réouverture des stands et poursuite des animations ;
- 18h00 : clôture des activités ;
- 18h00 – 20h30 : temps d'échange autour d'un verre de l'amitié.

Le coût total de cette manifestation est estimé à 350€, réparti comme suit :

- 150 € pour l'Atelier boxe / tir à l'arc ;
- 50 € de matériels et droit Sacem ;
- 150 € pour le temps de convivialité.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la mise en place de la manifestation estivale pour l'année 2026 selon les modalités exposées ;
- d'inscrire les dépenses correspondantes aux articles 6288, 60623 et 637 du Budget Principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place de la manifestation estivale pour l'année 2026 selon les modalités indiquées ci-dessus ;
- inscrit les dépenses correspondantes aux articles 6288, 60623 et 637 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELO, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202649

Animations – Espace de Vie Sociale – Sorties familles été 2026.

L'Espace de Vie Sociale (EVS) de Lameilhé prévoit l'organisation de quatre sorties familles durant la période estivale, de juillet à août 2026. Elles sont destinées aux personnes inscrites à l'EVS, dans la limite de 50 participants par sortie. Le montant de la participation financière est modulé en fonction des frais engagés pour chaque sortie, distinguant celles qui engendrent de simples coûts de transport de celles qui intègrent des activités payantes supplémentaires.

Le programme est le suivant :

- Mercredi 8 juillet 2026, sortie au Lac de Saint-Ferréol ;
- Mercredi 26 août 2026, journée plage à Gruissan (Aude).

La participation financière des familles est fixée à 5€, par sortie et par famille.

Et également :

- Mardi 21 juillet 2026, sortie à AnimaParc, parc à thèmes situé à Le Burgaud (Haute-Garonne) ;
- Vendredi 24 juillet 2026, journée accrobranche et baignade au Lac des Montagnès.

La participation financière des familles est fixée à 20€, par sortie et par famille.

Le coût total de ces sorties est estimé à 3 547€, réparti comme suit :

- 1 511€ pour les prestations de service ;
- 2 036€ pour le transport.

Le coût des recettes est estimé à 505€.

La participation financière du CCAS est donc évaluée à 3 042€.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la mise en place de ces sorties familles pour l'été 2026 au tarif indiqué ci-dessus ;
- d'inscrire la recette correspondante à l'article 7062 du Budget Principal ;
- d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du Budget Principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place des sorties familles de l'été 2026 selon les modalités et tarifs indiqués ci-dessus ;
- inscrit la recette correspondante à l'article 7062 du budget concerné ;
- inscrit la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES,
Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202650

Aide Sociale – Convention de partenariat entre le Conseil Départemental du Tarn et le CCAS – Gestion du dispositif RSA.

Le Conseil Départemental du Tarn propose de renouveler la convention d'objectifs de suivi de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. En qualité de référent d'insertion sociale, le Centre Communal d'Action Sociale de Castres a un objectif quantitatif de 100 parcours d'insertion au titre de l'année 2026.

Pour chaque suivi, le Conseil Départemental du Tarn versera 250€, soit un montant de subvention de 25 000€.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Tarn ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- d'inscrire la recette correspondante à l'article 7473 du Budget Principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Tarn ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- décide d'inscrire la recette correspondante à l'article 7473 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES,
Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202651

Aide Sociale – Fixation du Quotient Familial.

Par délibération du 5 février 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a approuvé la revalorisation du Quotient Familial.

Le SMIC a été augmenté de 2,41% au 1^{er} juin 2026. Il est donc proposé de revaloriser le Quotient Familial de référence actuellement à 319€.

L'augmentation de 2,41% porte le Quotient Familial à 327€ (règle de l'arrondi à l'euro supérieur).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe le Quotient Familial à 327€.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUIL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUIL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES,
Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202652

Aide Sociale – Actualisation des plafonds de ressources – Aide à la mutuelle Seniors

Par délibération en date du 11 décembre 2025, le Conseil d'Administration a validé la reconduction de l'aide à la mutuelle pour les retraités castrais de plus de 70 ans.

Les plafonds de ressources sont indexés sur le SMIC afin de maintenir la cohérence du dispositif et de ne pas exclure des bénéficiaires dont les revenus auraient légèrement augmenté mécaniquement.

Suite à la revalorisation du SMIC au 1^{er} juin 2026, il convient d'actualiser les plafonds de ressources.

Il est donc proposé de modifier le point « 3 – Critères de ressources » de la délibération susvisée comme suit :

- Pour une personne seule : revenus annuels compris entre 14 069€ et 17 724€ ;
- Pour un couple : revenus annuels compris entre 21 103€ et 26 585€.

Les autres critères et les modalités de versement demeurent inchangés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la modification des plafonds de ressources du dispositif d'aide à l'acquisition d'une mutuelle de santé pour l'année 2026 tels que détaillés ci-dessus ;
- précise que ces nouveaux plafonds sont applicables aux demandes déposées à compter du 3 juillet 2026 ;
- décide que les autres dispositions de la délibération du 11 décembre 2025 restent applicables.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA

VENDREDI 3 JUILLET 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 26/06/2026

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 01
Votants : 13

Présents :

M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON,
M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M.
Michel HOUX, Mme Florence BRU, Mme Marie-Christine ROQUES,
Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ

Absente avec procuration :

Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU à Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202653

Aide sociale – Restauration scolaire – Fixation de la prise en charge pour l'année scolaire 2026/2027

Par délibération du 3 juillet 2025, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a approuvé les conditions d'attribution et le montant des aides aux frais de restauration scolaire des enfants fréquentant les écoles publiques et privées de Castres pour l'année scolaire 2025/2026. Les conditions sont les suivantes :

- Quotient Familial : 315€ ;
- Tarifs des repas par tranches, à partir de 2,12€ par enfant ;
- Participation laissée à la charge des familles de 0,92€ par repas et par enfant ;
- Prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale des frais de restauration scolaire fixée à 1,20€ par repas et par enfant.

Le Quotient Familial de référence a été réévalué par délibération du Conseil d'Administration le 5 février 2026 et porté à 319€.

Par arrêté de Monsieur le Maire en date du 20 avril 2026, les tarifs des repas pour l'année scolaire 2026/2027 ont été fixés, par tranches, à partir de 2,19€ par enfant.

Ainsi, pour l'année 2026/2027, il est proposé de déterminer, comme indiqué ci-après, l'aide des frais de restauration scolaire des enfants :

- fixation du quotient familial à 327€ ;
- participation minimale des familles à 0,99€ par repas et par enfant ;
- prise en charge par le C.C.A.S. à hauteur de 1,20€ par repas et par enfant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe les conditions d'attribution et le montant de l'aide aux frais de restauration des enfants de familles à revenus modestes fréquentant les restaurants scolaires de Castres pour l'année scolaire 2026/2027, comme indiqué ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 651344 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 15 JUL. 2026

Publié par voie électronique
le 15 JUL. 2026

Le 03/07/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Florian AZÉMA